

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

VIDÉOCONFÉRENCE

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MERCREDI 25 MARS 2015

À 19 h

ORDRE DU JOUR

<i>Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.</i>
--

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence
- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence
- C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence
 - 1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(Annexe C.1.i.)
- D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER
- E. DÉLÉGATION
- F. QUESTIONS NOUVELLES
 - 1. ÉDUCATION
 - a) Reconnaissance des employés du Conseil
 - b) Dossiers pédagogiques
 - *Élèves à risque – Conditions socio-économiques difficiles* *B.Breault
 - *Soirée pour parents (le 9 avril 2015)*
(F.1.b. Présentation Power Point de Mme Monique Dubreuil –
Envoyé par courriel par M. Marc Gauthier le 19 février 2015)
 - c) Sorties éducatives *(Annexe F.1.c., le cas échéant)*
 - d) Comités d'admission
 - e) Début des classes au palier secondaire

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

2. AFFAIRES

*A.Gélinas

- a) Conseillères et conseillers scolaires – Élections municipales 2014
 - État financier – Rapport du vérificateur (Formulaire 4)
(*Annexe F.2.a.*)

3. INSTALLATIONS

- a) Permis d'utilisation des locaux

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

- A-004, Honoraires
(*Annexe F.4.i.*)
- C-003, Remboursement des dépenses
(*Annexe F.4.ii.*)
- D-005, Recrutement et embauche du personnel
(*Annexe F.4.iii.*)
- D-017, Utilisation du téléphone cellulaire et d'un appareil de télécommunication sans fil
(*Annexe F.4.iv.*)

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

ii) FNCSE

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES
(*Annexe G.1.iii.a. et Annexe G.1.iii.b.*) ➤ à suivre

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Comité d'éducation
- Comité de participation des parents

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(Annexe H.1.)
2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

OJ-R-25 MARS 2015

\\bureau4\foyer\$\fenton\Documents\!Réunions Électroniques\2015\03_25_2015_Rég_mars\OJ 25 mars 2015 rég.doc

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

VIDÉOCONFÉRENCE

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MERCREDI 18 FÉVRIER 2015

À 19 h

MEMBRES PRÉSENTS :	Jean-Marc Aubin, président Josée Bouchard (vidéo) François Boudreau Mélanie Courty (audio) Lynn Despatie Anne-Marie Gelineault, vice-présidente (vidéo) Claude Giroux, vice-président Raymond Labrecque Suzanne Nolin (vidéo) Donald Pitre Louise Primeau (vidéo) Isaac Robitaille, élève-conseiller
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION:	Carole Audet, directrice des ressources humaines Carole Dubé, directrice des communications et agente de liaison Marc Gauthier, directeur de l'éducation Lynn Fenton, secrétaire-archiviste
MEMBRES ABSENTS :	Robert Boileau, conseiller scolaire Désirée Eisner, élève-conseillère Barbara Breault, surintendante Alain Gélinas, surintendant des affaires
AUTRES :	Monique Dubreuil, directrice – Services aux élèves

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES

Néant.

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition 15-R166 – Lynn Despatie et Raymond Labrecque

Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario tenue par vidéoconférence *le mercredi 18 février 2015* soit approuvé.

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil

Proposition 15-R167 – Claude Giroux et François Boudreau

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu par vidéoconférence *le mercredi 21 janvier 2015* soit approuvé.

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

Proposition 15-R168 – Louise Primeau et Josée Bouchard

Que les propriétés stipulées dans les lettres des divers conseils scolaires soient déclarées excédentaires aux besoins du Conseil.

ADOPTÉE

E. DÉLÉGATION

Néant.

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

a) Reconnaissance des employés du Conseil - Néant

b) Dossiers pédagogiques : Soirée pour parents (le 9 avril 2015)

➤ Présentation faite par Mme Monique Dubreuil

➤ À consulter l'ordre du jour du 25 mars 2015 pour la présentation

c) Sorties éducatives

Proposition 15-R169 – Josée Bouchard et Claude Giroux

Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 18 février 2015 soit reçu.

ADOPTÉE

d) Comités d'admission

Proposition 15-R170 – Louise Primeau et Suzanne Nolin

Que le Conseil entérine la décision du Comité d'admission d'admettre les élèves identifiés lors de l'assemblée tenue à huis clos à ses écoles selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

1. ÉDUCATION (suite)

- e) Calendriers scolaires 2015-2016
- Région d'Algoma
 - Région de Superior-Greenstone
 - Région de Sudbury

Proposition 15-R171 – Anne-Marie Gelineault et Donald Pitre

Que les calendriers scolaires 2015-2016 pour la région de Sudbury, pour la région d'Algoma et pour la région de Superior-Greenstone soient approuvés par le Conseil sous réserve d'approbation des autres conseils scolaires limitrophes en vue d'être soumis au ministère de l'Éducation pour son approbation.

ADOPTÉE

- f) Obtention du diplôme
- i) Informations sur les diplômes
 - ii) Informations sur l'obtention du diplôme en 4 ans
(Cohorte de la 9^e année de 2010-2011)

M. Boudreau, conseiller scolaire, a fait remarquer que les garçons représentent la majorité des décrocheurs et qu'il faut mettre des énergies à redresser cette situation. M. Gauthier, directeur de l'éducation, a expliqué que le Conseil est conscient de cette situation et qu'il fait déjà appel à des stratégies visant à lutter contre le décrochage. À l'heure actuelle, le Conseil a reçu des fonds pour faire avancer un projet visant à libérer un enseignant de l'École Cap sur l'Avenir en vue de travailler avec les élèves à risque et ceux qui ont déjà décroché. Une présentation à ce sujet sera faite à une date ultérieure.

Proposition 15-R172 – François Boudreau et Claude Giroux

Que les deux rapports portant sur les diplômes et l'obtention du diplôme en 4 ans soient reçus.

ADOPTÉE

2. AFFAIRES

- a) Prêt à long terme – Office ontarien de financement

Proposition 14-R173 – Claude Giroux et Josée Bouchard

Que le Conseil approuve le Règlement administratif numéro 14-R173 autorisant un prêt de l'Office ontarienne de financement d'un capital de **2 158 287 \$**.

ADOPTÉE

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

3. INSTALLATIONS

a) Permis d'utilisation des locaux

Proposition 15-R174 – Josée Bouchard et Mélanie Courty

Que le Conseil accorde un permis d'utilisation à Mme Chantal Mantah pour une activité ayant lieu à l'École secondaire l'Orée des Bois du 12 au 14 juin 2015.

ADOPTÉE

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

➤ A-007_LDC : Gouvernance

Proposition 15-R175 – Claude Giroux et François Boudreau

Que la ligne de conduite A-007, *Gouvernance*, soit approuvée.

ADOPTÉE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

➤ AGA 2015 et Symposium sur l'éducation publique

Du 29 au 31 janvier 2015 – Mise à jour

Les conseillères et conseillers ont discuté du Symposium sur l'éducation publique qui, grosso modo, s'est bien déroulé. Il s'agissait d'une session d'orientation pour les nouvelles conseillères scolaires et les nouveaux conseillers scolaires, de l'assemblée générale et de la réunion du conseil d'administration de l'ACÉPO ainsi que du symposium sur l'éducation publique.

ii) FNCSF

Néant.

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES

Aucun rapport.

iv) RAPPORT DES COMITÉS

➤ Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté – le 17 novembre 2014

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. iv) RAPPORT DES COMITÉS (suite)

➤ **Comité d'éducation – le lundi 2 février 2015**

1. PANA -- Programme d'appui aux nouveaux arrivants : Les écoles de langue française sont tenues d'offrir le PANA à leurs élèves qui ne peuvent suivre immédiatement le programme d'études ordinaire pour des raisons linguistiques, culturelles ou d'ordre scolaire. Ce programme est axé sur le développement des compétences nécessaires à une transition rapide vers le programme d'études ordinaire.

2. ALF -- Le programme d'Actualisation linguistique en français (ALF). Le but du programme est de permettre à l'élève d'acquérir une bonne connaissance du français afin de pouvoir pleinement participer à son apprentissage scolaire. Dès leurs premières années d'école, les élèves reçoivent un service d'appui additionnel afin de les aider à apprendre le français. (Le Conseil offre des interventions de la maternelle à la 2^e année)

3. Enquêtes :

- ALF (maternelle - jardin) : avec la méthode Hanen

- communication orale (2^e année): avec les stratégies du curriculum ALF p.ex, "Whole Brain Teaching" ➤ Une méthode de gestion de classe lancée par Chris Biffle également appelée Power Teaching

4. Ateliers offerts par Mme Lise Paiement -- Ateliers qui seront offerts à l'É.p. Foyer-Jeunesse, à l'É.p. Écho-des-Rapides et à l'É.p. l'Escalade portant sur le rôle que joue le parent anglophone dans l'éducation de langue française de ses enfants.

Il a été convenu que l'on demanderait à Mme Carole Brouillard-Landry d'envoyer un avis à tous les conseillers scolaires lorsqu'une réunion du Comité d'éducation est prévue.

➤ **Comité de participation des parents (CPP) -- le mardi 17 février 2015**

Les membres du Comité de participation des parents se sont réunis le mardi 17 février 2015. Le Comité s'est donné comme objectif : 1^o le recrutement de nouveaux membres; 2^o la francisation des élèves; 3^o le resserrement des liens entre les conseils d'école et le Conseil.

M. Pierre Harrison a assisté à une formation offerte par Parents Partenaires en Éducation les 12 et 13 décembre 2014. Les comités de participation des parents

cherchent à mousser l'intérêt chez les parents et à les encourager à participer aux activités du PPE et du MÉO. Afin de pouvoir faire un partage du vécu des autres

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. iv) RAPPORT DES COMITÉS (suite)

➤ **Comité de participation des parents (CPP) -- le mardi 17 février 2015 (suite)**

CPP et de bâtir des assises solides, une rencontre face-à-face destinée à tous les membres du CPP est prévue à l'automne.

Le 28 janvier 2015, la ministre de l'Éducation Sandals a envoyé une lettre d'invitation concernant la participation de deux parents membres du Comité de participation des parents (CPP) au sixième colloque ministériel des CPP qui se tiendra les 24 et 25 avril 2015 à Toronto.

Mme Carole Anderson et Mme Joanne Carrière participeront au sixième colloque ministériel des CPP.

La prochaine rencontre du CPP est prévue pour le mois d'avril. Il reste à préciser la date.

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

M. Gauthier s'est penché sur les activités suivantes ayant lieu dans les écoles du Conseil :

- Dès septembre prochain, l'É.s. Macdonald-Cartier offrira le Programme du diplôme du Baccalauréat International (IB).
- En dépit du froid le lundi 16 février, Alexandra et Nico Nadeau, élèves de l'É.p. Hélène-Gravel, ont organisé, pour une 5^e année consécutive, un tournoi de hockey bottine à Lively et ils ont monté un kiosque pour vendre du chocolat chaud en vue d'amasser des fonds pour la lutte contre le cancer. Ils ont réussi à recueillir plus de 600 \$. Au cours des cinq dernières années, Alexandra et Nico ont amassé près de 4 000 \$ pour la Fondation Janis Foligno. Cette belle activité a fait les manchettes du Sudbury Star le 17 février 2015.
- Le magazine Minimag (Volume 7, n° 2) a mis en vedette Samuel, élève de l'É.p. Foyer-Jeunesse. Lorsqu'on lui a posé la question « Comment t'y prends-tu pour te faire des amis? », Samuel a répondu qu'il demande à ses amis de jouer avec lui et qu'il partage ses jouets avec eux.
- La 11^e édition de Folie-furieuse a accueilli plus de 300 élèves des 5^e et 6^e années des écoles publiques élémentaires de la région du Grand Sudbury. Les élèves des écoles Camille-Perron, de la Découverte, Foyer-Jeunesse, Franco-Nord, Hélène-Gravel, Jean-Ethier-Blais, Jeanne-Sauvé et Pavillon-de-l'Avenir se sont rassemblés le mercredi 18 février à l'École secondaire Macdonald-Cartier pour la Folie-furieuse. Cette activité annuelle permet aux élèves de danser, de rire et de s'amuser tout en découvrant des artistes francophones.

- Le 18 février, les animateurs culturels Ryan Demers et Nathalie Lalonde ont passé aux ondes du Matin du Nord à CBON en vue de faire la promotion de Folie-furieuse.

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

**1. v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION (suite)**

- Mme Céline Bertrand, orthophoniste, a participé à l'émission « J'habite ici » qui a été diffusée à Unis. Mme Marie Ntaganda et des élèves de l'É.p. Pavillon-de-l'Avenir y ont également participé. Chapeau à tous pour cette belle visibilité du Conseil.
- Mme Chantalle Laroche, conseillère pédagogique, a monté un site web afin d'aider les élèves à se préparer au TPCL. Beau travail !
- Le Conseil a reçu des fonds s'élevant à 35 000 \$ en vue de faire avancer un projet à l'École Cap sur l'Avenir qui permettra de contrer le décrochage scolaire.
- Les élèves de la 7^e/8^e année à l'É.p. Camille-Perron ont passé la nuit blanche à l'école le 23 janvier dernier. Accompagnés de Mme Darquise Cardinal et de Mme Lisa Landry, enseignantes de la 7^e/8^e année, les élèves ont participé à des activités académiques et ludiques suivies d'un bon souper et d'un bon petit déjeuner aux crêpes le lendemain matin.
- Les élèves du conseil des élèves de l'É.p. Franco-Manitou ont organisé une vente de pâtisseries à l'occasion de la St-Valentin. Ils ont réussi à amasser 283 \$, somme qui sera remise au club des petits déjeuners de Manitouwadge.
- Grâce aux efforts des enseignantes Mme Shelley Pilon et de Mme Sylvia Legault, l'É.p. Franco-Nord a une belle patinoire cet hiver.
- Les élèves de la 4^e et 6^e année de l'É.p. Foyer-Jeunesse ont préparé des énoncés positifs expliquant pourquoi ils aiment leur école. Ces énoncés ont été affichés en permanence à l'entrée de l'école.
- Le magazine Quad9 a publié quelques pensées provenant des élèves de la 7^e et 8^e année de l'École de la Rivière-des-Français.
- Trisha Larocque, élève de la 8^e année de l'École de la Rivière-des-Français, a réussi à décrocher un rôle dans la pièce de théâtre Charlie and the Chocolate Factory du Sudbury Theatre Centre.
- Il y a 27 élèves de l'École Macdonald-Cartier qui ont participé à l'enregistrement de capsule pour la série « Boum, c'est canon ! ».
- Les élèves ayant des besoins particuliers font de beaux progrès grâce à divers programmes offerts dans les écoles du Conseil. Un élève inscrit au programme AVIS/LSQ débutera un placement coop au Jarrett Centre et l'autre est inscrit à un cours de menuiserie de la 9^e année. Il y a un élève autiste qui prend maintenant un taxi seul pour se rendre à son placement, matin et soir.
- L'équipe de basket-ball masculin sénior a gagné le tournoi Franco.
- Au mois de mai ou juin, on aura l'occasion de faire un retour sur la première année du Programme du diplôme du Baccalauréat International (IB).

M. Jean-Marc Aubin, président, a pris la parole et a déclaré que d'après son vécu personnel, le Conseil dessert bien les élèves qui sont à risque. Il s'est également penché sur les défis Toronto District School Board qui ont fait les manchettes.

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION (suite)

Avant de conclure, M. Aubin a ajouté qu'il faudrait peut-être se pencher sur le cycle des adolescents qui, selon les recherches, obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'ils sont plus éveillés et discuter de l'heure à laquelle débutent les classes au palier secondaire.

M. Gauthier a rappelé que le sujet ferait l'objet d'une discussion lors de la session de travail des conseillères et conseillers scolaires ayant lieu au mois de mai 2015.

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 15-R176 – Claude Giroux et François Boudreau

Que l'on accorde un congé d'absence à M. Robert Boileau et à Mme Désirée Eisner pour la réunion régulière ayant lieu le mercredi 18 février 2015.

ADOPTÉE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(*Annexe H.1.*)

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le mercredi 25 mars 2015 : Vidéoconférence

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 15-R177 – Donald Pitre et Anne-Marie Gélinault

Que nous levions la séance à 20 h 30.

ADOPTÉE

PV-R-18 FÉVRIER 2015

\\bureau4\foyer\$fenton\Documents\!Réunions Électroniques\2015\03_25_2015_Rég_mars\C.1.i. PV 18 février 2015 rég.doc



**En route vers
des écoles
résilientes**

**Éléments de
base pour un
développement sain**

F.1.b.

Cadre de résilience pour enfants et jeunes

Favoriser les forces en matière de développement, par l'entremise de l'évaluation de la résilience.



Mise en contexte

2013 – 2014

- 3 écoles pilotes
- formation du personnel septembre 2013
- objectif dans le plan d'amélioration d'école
- évaluation pré (mai 2013) / post (mai 2014)

2014 – 2015

- toutes les écoles
- évaluation pré (mai 2014)
- formation du personnel septembre 2014
- objectif dans le plan d'amélioration d'école
- appui continu
- soirée familiale
- évaluation post (mai 2015)

Ressources destinées aux parents

- Ressources partagées par l'entremise du communiqué mensuel et de la page Facebook de l'école

Exemples :

Vidéo – People for Education

<https://www.youtube.com/watch?v=cAcTefKbB5Q>

VLOG – animation culturelle

<https://www.youtube.com/watch?v=FiCOF8gDf58>

Facebook - ESMC

<https://www.facebook.com/pages/%C3%89cole-secondaire-Macdonald-Cartier/336627133146821>

Facebook – É.p. Jean-Éthier-Blais

<https://www.facebook.com/pages/%C3%89cole-publique-Jean-%C3%89thier-Blais/593831324020352>

Communiqué – É.p. Foyer-Jeunesse

http://calendrier.cspgno.ca/ecole_communique/epfj_communique.pdf

Communiqué – É.s. Cité-Supérieure

http://calendrier.cspgno.ca/ecole_communique/escs_communique.pdf



Préparer nos enfants à réussir :

l'éducation des enfants axée sur leurs forces

Wayne Hammond PhD
P.D.G. Resiliency Initiatives
Calgary, AB
www.sbp parenting.com
info@sbparenting.com
1-866-948-7706

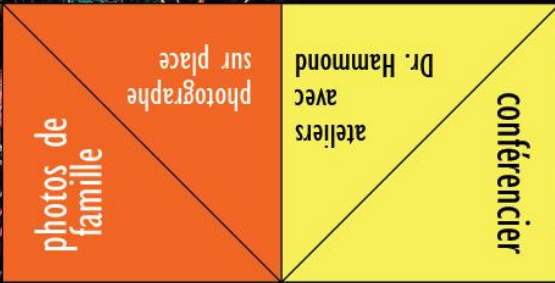
Pratiques parentales
basées sur les forces



*Préparer nos enfants à
réussir - Resiliency
Initiatives*

Subvention pour l'engagement des parents

- Vise à fournir des renseignements aux parents pour encourager une approche axée sur les forces (acquis) et sur les relations positives afin de bâtir la résilience des enfants et des jeunes.
- L'activité cherche à faire naître, valoriser et faire grandir les passions. Avoir au moins une passion, en plus du soutien pour développer cette passion, est relié de façon constante et significative à de meilleurs résultats au niveau académique et comportemental. Les élèves ayant une passion sont moins déprimés, moins anxieux et sont généralement plus heureux avec leur vie. Ils ont un meilleur sens d'identité, une raison d'être et sont plus optimistes pour leur avenir. Ils sont aussi plus aptes à s'adapter et flexibles. (Source : Search Institute Insights and Evidence)

	coupon	maïs soufflé poulet pâtes salade breuvage	
surprises prix à gagner	 EXPLO! Une foire pour faire étinceler les familles du CSPGNO Date : 9 avril 2015 Heure : 17 h 30 à 20 h 30 Lieu : École secondaire Macdonald-Cartier Coût : gratuit Veuillez vous inscrire au lien suivant : http://explo.cspgno.ca ou par téléphone au 705-671-1533, poste 2218 La date limite pour s'inscrire est le 27 mars 2015. 		ateliers pour tous les âges Venez explorer vos passions!
partage de talents/passions spectacle	photos de famille photographe sur place ateliers avec Dr. Hammond conférencier		pour enfants d'âge préscolaire service de garde gratuit
			

EXPLO!

Une foire pour faire
étinceler les familles du CSPGNO

Date : 9 avril 2015

Heure : 17 h 30 à 20 h 30

Lieu : École secondaire Macdonald-Cartier

Coût : gratuit

Veuillez vous inscrire au lien suivant : www.cspgno.ca/explo ou
par téléphone au 705-671-1533, poste 2218
La date limite pour s'inscrire est le 27 mars 2015.

<http://explo.cspgno.ca>



Formulaire d'inscription pour la foire Explo! du CSPGNO

Étape 1 de 2

SVP remplir ce formulaire une fois pour chaque membre de votre famille qui assistera à la foire. Lorsque vous cliquerez sur « Terminé » vous serez redirigé vers le début du sondage afin d'inscrire le prochain participant (le cas échéant).

1. Nom, Prénom

2. Adresse courriel (facultatif)

Fournissez-nous une adresse courriel si vous souhaitez recevoir des rappels et des mises à jour.

3. École

4. Groupe d'âge

- ☐ Préscolaire
- ☐ Maternelle-2e année
- ☐ 3e à 6e année
- ☐ 7e à 12e année
- ☐ Adulte

5. Profitez-vous du repas offert? Au menu: Poulet, pâtes, salade et breuvage

- ☐ Oui
- ☐ Non merci

Suiv.



Formulaire d'inscription pour la foire Expo! du CSPGNO

Options Préscolaire

Pour ceux qui le désirent, un service de garde supervisé par des éducateurs de la petite enfance (EPE) sera disponible pour les enfants d'âge préscolaire pendant les deux blocs d'ateliers, gracieuseté du CSPGNO.

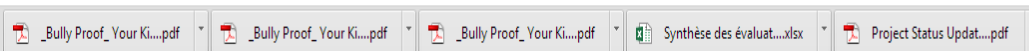
6. Prière de choisir une des options ci-dessous.

- ☐ Service de garde
- ☐ Je garderai mon enfant avec moi.

Préc.

Suiv.

Google Analytics



Afficher tous les téléchargements...



Formulaire d'inscription p x

monique.dubreu...

https://fr.surveymonkey.com/s.aspx?sm=EloHKnH6KT0P2GV6jQvco%2bL7glCHSz2CpeIMC1BuyE%3d

Applications Learning Through D... Ontario Special Nee... Chrome Web Store -... 18 Site de formation G... Importés depuis IE Publications | Justic... Nouvel onglet



EXPO!

CSPGNO.ca
Une place pour tout le monde!

Formulaire d'inscription pour la foire Expo! du CSPGNO

Options Maternelle-2e année

6. Choisir l'atelier auquel vous voulez assister au premier bloc (18h50 à 19h20)

- ☐ Fabrication de bijoux
- ☐ Décoration de gâteaux
- ☐ Magie

7. Choisir l'atelier auquel vous voulez assister au deuxième bloc (19h25 à 19h55)

- ☐ Parachute / Corde à danser
- ☐ Science choc!
- ☐ Lego / K'nex

Préc.

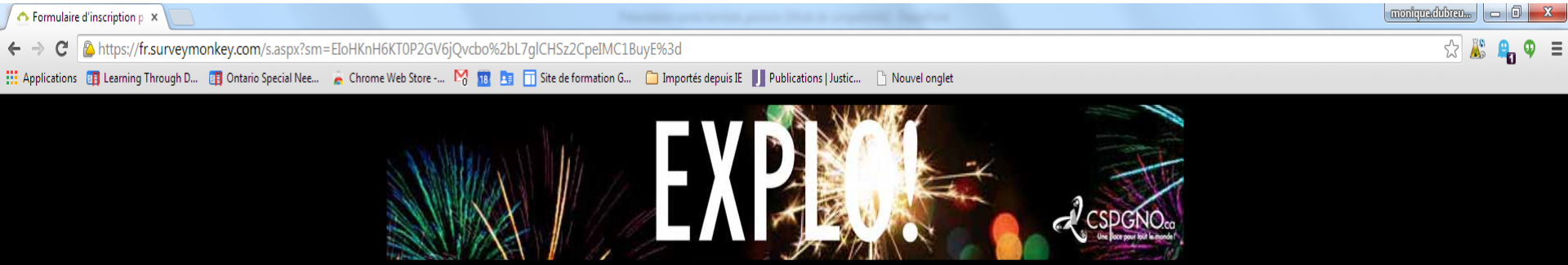
Suiv.

Google Analytics

Bully Proof Your Ki...pdf _Bully Proof_ Your Ki...pdf _Bully Proof_ Your Ki...pdf Synthèse des évaluat...xlsx Project Status Updat...pdf

Afficher tous les téléchargements...

Formulaire d'inscr... Présentation-soir...



Formulaire d'inscription pour la foire Explo! du CSPGNO

Options 3e-6e année

6. Choisir l'atelier auquel vous voulez assister au premier bloc (18h50 à 19h20)

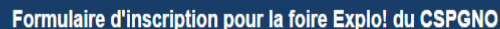
- ☐ Arts martiaux
- ☐ Manucure/art d'ongles
- ☐ Science choc!

7. Choisir l'atelier auquel vous voulez assister au deuxième bloc (19h25 à 19h55)

- ☐ Magie
- ☐ Fabrication de cartes (Scrapbooking)
- ☐ Décoration de gâteaux

Préc. Suiv.

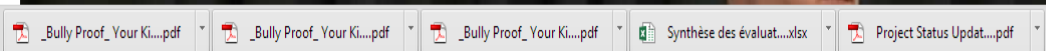
Google Analytics



6. Choisir l'atelier auquel vous voulez assister au premier bloc (18h50 à 19h20)

- 7. Choisir l'atelier auquel vous voulez assister au deuxième bloc (19h25 à 19h55)**

- Dr. Hammond - chercheur dans le domaine de la résilience. La résilience est cette capacité de relever les défis de la vie avec optimisme en s'appuyant sur ses ressources internes et sur celles de son milieu.





Formulaire d'inscription pour la foire Expo! du CSPGNO

Options adultes

Nous vous encourageons à assister aux ateliers de Dr. Hammond. De jeunes bénévoles aideront aux enfants à circuler entre ateliers afin de vous permettre de participer aux ateliers de Dr. Hammond.

Cependant, nous vous offrons également la possibilité de suivre vos enfants dans leurs choix d'ateliers afin de partager cette expérience avec eux. S'il-vous-plaît cocher les cases appropriées selon votre choix.

*N.B. Les ateliers de Dr. Hammond seront donnés en anglais

*Note: Dr. Hammond's workshops will be in English.

Dr. Hammond - chercheur dans le domaine de la résilience. La résilience est cette capacité de relever les défis de la vie avec optimisme en s'appuyant sur ses ressources internes et sur celles de son milieu.



Formulaire d'inscription p: x

monique.dubreu...

https://fr.surveymonkey.com/s.aspx?sm=EIoHKnH6KT0P2GV6jQvcbo%2bL7glCHSz2CpeIMC1BuyE%3d

Applications Learning Through D... Ontario Special Nee... Chrome Web Store -... Site de formation G... Importés depuis IE Publications | Justic... Nouvel onglet

RE

6. Votre choix pour le premier bloc (18h50 à 19h20)

☐ Dr. Hammond : Atelier pour parents (Découvrez comment appuyer votre enfant pour qu'il puisse affronter les défis de la vie avec prévenance, confiance, détermination et empathie.)

☐ Décoration de gâteaux (mat.-2e année)

☐ Fabrication de bijoux (mat.-2e année)

☐ Magie (mat.-2e année)

☐ Arts martiaux (3e-6e année)

☐ Manucure/art d'ongles (3e-6e année)

☐ Science choc! (3e-6e année)

☐ Plein air / survie en forêt (7e-12e année)

☐ Fabrication de cartes (Scrapbooking) (7e-12e année)

☐ Tatouage Henna (7e-12e année)

☐ Basketball (7e-12e année)

☐ Improvisation* (7e-12e année) *cet atelier se poursuit au 2e bloc

7. Votre choix pour le deuxième bloc (19h25 à 19h55)

☐ Dr. Hammond : Atelier parents + ados (Parlez pour que vos parents vous écoutent. Écoutez ce qu'a à vous dire votre enfant.)

☐ Parachute / corde à danser (mat.-2e année)

☐ Science choc! (mat.-2e année)

☐ Lego / K'nex (mat.-2e année)

☐ Magie (3e-6e année)

☐ Fabrication de cartes (Scrapbooking) (3e-6e année)

☐ Décoration de gâteaux (3e-6e année)

☐ Design/Génie/Patentage (7e-12e année)

☐ Maquillage effets spéciaux (p.ex. zombie, etc...) (7e-12e année)

☐ Photographie (7e-12e année)

☐ Improvisation 2* (pour ceux qui ont suivi l'atelier d'impro au 1er bloc)

Préc.

Suiv.

_Bully Proof_Your Ki...pdf

_Bully Proof_Your Ki...pdf

_Bully Proof_Your Ki...pdf

Synthèse des évaluat...xlsx

Project Status Updat...pdf

Afficher tous les téléchargements...

Formulaire d'inscr...

Présentation-soir...

FR

18:32

2015-02-18

**État financier – Rapport du vérificateur
Formulaire 4**
Loi de 1996 sur les élections municipales (article 78)
Instructions:

Tous les candidats doivent remplir les sections A et B. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses supérieures aux droits de déclaration de candidature doivent remplir les sections C et D ainsi que l'annexe 1 et l'annexe 2, le cas échéant. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses supérieures à 10 000 \$ doivent aussi joindre le rapport d'un vérificateur.

Tout excédent (après remboursement au candidat ou à son conjoint) doit être versé immédiatement au secrétaire chargé de l'élection.

Pour la période de campagne allant du
(date de dépôt de la candidature)

AAAA	MM	JJ	au	AAAA	MM	JJ
------	----	----	----	------	----	----

☐ Dépôt principal visant les finances jusqu'au 31 décembre (ou au 45^e jour suivant le jour du scrutin dans une élection partielle)

☐ Dépôt supplémentaire visant les finances après le 31 décembre (ou le 45^e jour après le jour du scrutin dans une élection partielle)

Section A : Nom du candidat ou de la candidate et titre du poste

Nom du candidat ou de la candidate tel qu'indiqué sur le bulletin de vote

Nom de famille

Prénom(s)

Titre du poste pour lequel le candidat ou la candidate se
présente à l'élection

Nom ou n° du quartier (le cas échéant)

Nom de la municipalité

Plafond de dépenses fixé par le ou la secrétaire

\$

☐ Je n'ai accepté aucune contribution ni engagé aucune dépense sauf les droits de déclaration de candidature. (Remplissez les sections A et B seulement.)

Section B : Déclaration

Je, _____, candidat(e) dans la municipalité de _____, déclare par la présente qu'à ma connaissance et selon ce que je tiens pour véridique, les présents états financiers et les annexes qui les accompagnent sont exacts et fidèles.

Déclaré devant (secrétaire ou commissaire)

dans le/la _____

le (aaaa/mm/jj) _____.

Signature – secrétaire ou commissaire

Signature du candidat ou de la candidate

Date de dépôt au bureau du ou de la secrétaire (aaaa/mm/jj)

Section C : État des recettes et des dépenses de la campagne**PRÊT**

Banque ou établissement prêteur reconnu

Montant emprunté \$

RECETTES

Montant total de toutes les contributions (annexe 1, ligne 1A)

+ \$

Remboursement des droits de déclaration de candidature

+ \$

Remboursement du dépôt pour les affiches

+ \$

Recettes qui proviennent d'activités de financement et qui ne constituent pas des contributions (annexe 2, partie III)

+ \$

Intérêts produit par le compte bancaire de la campagne

+ \$

Autre (précisez)

1. + \$

2. + \$

3. + \$

Total des recettes de la campagne (excluez le prêt) = \$ C1**DÉPENSES** (incluez la valeur des contributions en biens ou en services)**Dépenses assujetties au plafond de dépenses**

Droits de dépôt de déclaration de candidature

+ \$

Inventaire de la campagne précédente utilisé dans cette campagne (précisez à l'annexe 1, tableau 5)

+ \$

Publicité

+ \$

Brochures/dépliants

+ \$

Affiches (y compris dépôt pour les affiches)

+ \$

Réunions tenues

+ \$

Dépenses de bureau engagées jusqu'au jour du scrutin

+ \$

Téléphone/Internet – dépenses engagées jusqu'au jour du scrutin

+ \$

Salaires, avantages, allocations, honoraires payés jusqu'au jour du scrutin

+ \$

Frais bancaires engagés jusqu'au jour du scrutin

+ \$

Intérêts sur le prêt payés jusqu'au jour du scrutin

+ \$

Autre (précisez)

1. + \$

2. + \$

3. + \$

Total des dépenses assujetties au plafond de dépenses = \$ C2**Dépenses non assujetties au plafond de dépenses**

Comptabilité et vérification

+ \$

Coûts liés aux activités de financement (précisez à l'annexe 2, partie IV)

+ \$

Célébrations le jour du scrutin et marques de reconnaissance

+ \$

Dépenses de bureau engagées après le jour du scrutin

+ \$

Téléphone/Internet – dépenses engagées après le jour du scrutin

+ \$

Salaires, avantages, allocations, honoraires payés après le jour du scrutin

+ \$

Frais bancaires engagés après le jour du scrutin

+ \$

Intérêts sur le prêt payés après le jour du scrutin

+ \$

Dépenses liées à un nouveau dépouillement du scrutin

+ \$

Dépenses liées à une élection contestée

+ \$

Dépenses liées à la vérification de la conformité

+ \$

Dépenses liées au handicap du candidat (précisez)

1. + \$

2. + \$

3. + \$

Autre (précisez)

1. + \$

2. + \$

3. + \$

Total des dépenses non assujetties au plafond de dépenses = \$ C3**Total des dépenses de la campagne (C2 + C3)****= \$ C4**

Section D : Calcul de l'excédent ou du déficit

Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses (recettes - total des dépenses) (C1 – C4)

+ _____ \$ D1

Déficit admissible reporté de l'élection précédente par le candidat

- _____ \$ D2

Total (D1 – D2)

= _____ \$

En cas d'excédent, déduisez tout remboursement des contributions à la campagne faites par le candidat ou son conjoint.

- _____ \$

Excédent (déficit) de la campagne

= _____ \$ D3

Si la ligne D3 indique un excédent, le montant doit être versé en fiducie, au moment du dépôt des états financiers, à la secrétaire municipale ou au secrétaire municipal chargé de l'élection.

Excédent de _____ \$ versé au (à la) secrétaire de la municipalité de _____.

Partie I – Sommaire des contributions

+ \$

+ \$

- + \$

- +
- \$

— \$

	\$
1	

11 **\$ 1A**

Tableau 1 : Contributions monétaires de personnes autres que le candidat ou son conjoint

☐ Renseignements supplémentaires fournis sur une feuille distincte ci-jointe

Tableau 2 : Contributions monétaires de syndicats ou de sociétés

Noms (officiel et commercial)	Adresse complète	Président(e) ou chef d'entreprise	Représentant(e) autorisé(e)	Montant (\$)
☐ Renseignements supplémentaires fournis sur une feuille distincte ci-jointe				Total

Tableau 3 : Contributions de biens et de services de personnes autres que le candidat ou son conjoint (à déclarer aussi comme dépenses à la section C)

Nom	Adresse complète	Description des biens ou des services	Valeur (\$)
☐ Renseignements supplémentaires fournis sur une feuille distincte ci-jointe			Total

Annexe 2 – Activités de financement

Activité de financement

Remplissez une copie de la présente annexe pour chaque activité tenue

☐ Annexe(s) supplémentaire(s) ci-jointe(s)

Description de l'activité de financement _____

Date de l'activité (aaaa/mm/jj) _____

Partie I – Recettes provenant de billets

Droits d'entrée (par personne)

(Si les droits d'entrée ne sont pas les mêmes pour tous, joignez la ventilation complète de tous les billets vendus)

Nombre de billets vendus

+ _____ \$ 2A

X _____ 2B

Recettes totales provenant de billets (2A x 2B) (reportez à l'annexe 1) = _____ \$

Partie II – Autres recettes considérées comme des contributions

Précisez (p. ex., recettes tirées de biens vendus à un prix supérieur à leur juste valeur marchande)

1. _____ + _____ \$

2. _____ + _____ \$

3. _____ + _____ \$

4. _____ + _____ \$

5. _____ + _____ \$

Total des recettes de la partie II (reportez à l'annexe 1) = _____ \$

Partie III – Autres recettes non considérées comme des contributions

Précisez (p. ex., contributions de 10 \$ ou moins; valeur marchande des biens ou des services vendus)

1. _____ + _____ \$

2. _____ + _____ \$

3. _____ + _____ \$

4. _____ + _____ \$

5. _____ + _____ \$

Total des recettes de la partie III (reportez à la section C) = _____ \$

Partie IV – Dépenses liées aux activités de financement (précisez)

1. _____ + _____ \$

2. _____ + _____ \$

3. _____ + _____ \$

4. _____ + _____ \$

5. _____ + _____ \$

6. _____ + _____ \$

7. _____ + _____ \$

8. _____ + _____ \$

Total des dépenses de la partie IV (reportez à la section C) = _____ \$

Rapport du vérificateur*Loi de 1996 sur les élections municipales (article 78)*

Tout candidat qui a reçu des contributions ou engagé des dépenses supérieures à 10 000 \$ doit joindre le rapport d'un vérificateur.

Désignation professionnelle du vérificateur ou de la vérificatrice

Municipalité			Date (aaaa/mm/jj)	
Coordonnées				
Nom		N° de permis		
Nom de famille				
		Prénom		
Adresse				
N° de bureau	N° civique	Nom de la rue		
Ville		Province	Code postal	
Téléphone (inclure l'indicatif régional) Poste		N° de télécopieur	Adresse de courriel	

Le rapport doit être préparé conformément aux normes de vérification généralement reconnues et doit :

- préciser l'étendue de l'examen;
- comprendre un avis sur le caractère complet et l'exactitude de l'état financier et indiquer s'il ne contient aucune inexactitude importante.

☐ Rapport ci-joint

Tout renseignement personnel fourni dans le présent formulaire est recueilli en vertu des articles 78 et 95 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*. Conformément à l'article 88 de cette loi (et malgré les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*), tout document qui est déposé auprès du secrétaire municipal ou d'un autre membre du personnel électoral ou qui est préparé par ceux-ci en application de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* est un dossier public et, jusqu'à sa destruction, peut être examiné par quiconque au bureau du ou de la secrétaire pendant ses heures ouvrables. Sur demande, les états financiers de la campagne doivent aussi être mis à la disposition du ou de la secrétaire en format électronique.



Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

SORTIES ÉDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES – MARS 2015

A. PÉRILLEUSES

École	Date de la sortie	Lieu	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport	Activité
École Macdonald-Cartier	4 mars 2015	Lac Ramsey	76 élèves 7 ^e – 12 ^e année	Aucun coût	Responsable : Claire Poirier Accompagnateurs : À déterminer – min. 6 personnes	Autobus scolaire	Patiner sur le lac Ramsey – activité du carnaval (Folie flocons)
École Macdonald-Cartier	4 mars 2015	Lac Nepawassi	18 élèves 7 ^e – 12 ^e année	10 \$ / élève Coût total : 180 \$	Responsable : Michel Bélanger Accompagnateurs : À déterminer – min. 1 personne	Autobus scolaire	La pêche sur la glace – activité du carnaval (Folie flocons)
École Macdonald-Cartier	4 mars 2015	Lac Windy	7 élèves 7 ^e – 12 ^e année	5 \$ / élève avec équipement ou 10 \$ / élève équipement loué Coût total : 35 \$ ou 70 \$	Responsable : Louis Roberge Accompagnateurs : À déterminer – min. 1 personne	Autobus scolaire	Le ski de fond – activité du carnaval (Folie flocons)
École Macdonald-Cartier	4 mars 2015	Mt. St-Louis Moonstone	50 élèves 7 ^e – 12 ^e année	90 \$ / élève Coût total : 4 500 \$	Responsable : Marc Savage Accompagnateurs : À déterminer – min. 4 personnes	Autobus nolisé	Le ski alpin – activité du carnaval (Folie flocons)
École secondaire Macdonald-Cartier	2 avril 2015	Kukagami Jack's	9 élèves 11 ^e & 12 ^e années	0 \$ / élève Coût total : 150 \$	Responsable : Marc Savage Accompagnateurs :	Autobus scolaire	Le tir à l'arc

B. HORS PROVINCE ET HORS PAYS

École	Date de la sortie	Lieu	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport	Activité
École intermédiaire Hanmer	du 22 au 25 juin 2015	Québec, Québec	19 élèves 8 ^e année	630 \$ / élève Coût total : 11 970 \$	<u>Responsable :</u> Natalie Chamberland <u>Accompagnateurs :</u> Denis Lessard	Autobus nolisé	La natation
Club des quatre coins	du 3 au 11 avril 2017	Paris, France : 100 ^e anniversaire de VIMY : sur les traces de nos héros	Min. : 12 élèves Max. : 30 élèves 9 ^e – 12 ^e année	3 199 \$ / élève Coût total : À déterminer	<u>Responsable :</u> Jean-Paul Courtemanche <u>Accompagnateurs :</u> À déterminer	Avion	



LIGNE DE CONDUITE : A-004
Honoraires

Approuvée : le 25 octobre 2006; le 22 juin 2011
Modifiée :

Page 1 de 4

PRÉAMBULE

Le Règlement 357/06, *Allocations des membres des conseils scolaires*, énonce la façon dont sont calculés les plafonds des allocations versées aux conseillers et conseillères scolaires en vertu de l'article 191 de la *Loi*.

Éléments de l'allocation

L'allocation qui peut être versée aux membres du conseil scolaire pour chaque année du mandat comprend les éléments suivants :

1. Le montant de base pour l'année (5 900 \$) :
 - a) Pour chaque année du mandat qui commence le 1^{er} décembre 2006~~14~~, la somme s'élève à 5 900 \$.
 - b) Pour chaque année du mandat qui commence après le 1^{er} décembre 2010~~8~~, la somme calculée pour la 1^{re} année du mandat précédent, majorée du pourcentage de hausse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario que Statistique Canada publie pour la période comprise entre :
 - le 1^{er} juillet de l'année civile où a commencé le mandat précédent;
 - le 30 juin de l'année civile où commence le mandat.

2. La somme liée à l'effectif :

Le plafond de la somme liée à l'effectif est calculé de la manière suivante :

- a) multiplier par 1,75 \$ l'effectif quotidien moyen (EQM) du Conseil au 31 octobre de l'année précédente et;
- b) diviser le nombre obtenu par le nombre de conseillers et conseillères scolaires;



Approuvée : le 25 octobre 2006; le 22 juin 2011
Modifiée :

Éléments de l'allocation (suite)

La somme liée à l'effectif est recalculée pour chaque année du mandat.

3. Le montant de base et la somme liée à l'effectif pour l'année pour la présidence_:

Le plafond de la somme liée à l'effectif qui peut être versée pour l'année à la présidence est calculé de la manière suivante :

- a) prendre le montant calculé dans les sections 1 et 2;
- b) ajouter 5 000 \$;
- c) ajouter la somme supplémentaire : effectif quotidien moyen (EQM) au 31 octobre de l'année précédente multiplié par cinq cents pour un minimum de 500 \$ et un plafond de 5 000 \$.

4. Le montant de base et la somme liée à l'effectif pour l'année pour la vice-présidence

Le plafond de la somme liée à l'effectif qui peut être versée pour l'année à la vice-présidence est calculé de la manière suivante :

- a) prendre le montant calculé dans les sections 1 et 2;
- b) ajouter 2 500 \$;
- c) ajouter la somme supplémentaire : effectif quotidien moyen (EQM) au 31 octobre de l'année précédente multiplié pas deux cents et demie pour un minimum de 250 \$ et un plafond de 2 500 \$.



Approuvée : le 25 octobre 2006; le 22 juin 2011

Modifiée :

Page 3 de 4

Éléments de l'allocation (suite)

5. L'indemnité de présence pouvant être versée aux membres pour l'année
 - a) L'indemnité de présence est plafonnée à 50 \$.
 - b) L'indemnité de présence peut être versée aux membres (conseillers scolaires, président ou vice-président) du Conseil pour chaque réunion d'un comité du Conseil dont une loi ou un règlement d'application prévoit la constitution à laquelle ils assistent, dont le Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED), , le Comité sur l'apprentissage parallèle dirigé pour les élèves dispensés de fréquentation scolaire et le Comité de vérification.
6. La somme liée à la distance :
 - a) La somme liée à la distance est plafonnée à 50 \$.
 - b) La somme liée à la distance peut être versée aux membres du Conseil dont le territoire de compétence dépasse 9 000 kilomètres carrés.
 - c) La somme liée à la distance peut être versée aux membres du Conseil pour chaque réunion du Conseil ou de ses comités dont une loi ou un de ses règlements d'application prévoit la constitution à laquelle ils assistent, dont le Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED,), le Comité sur l'apprentissage parallèle dirigé pour les élèves dispensés de fréquentation scolaire et le Comité de vérification.
 - d) La somme liée à la distance peut être versée aux conseillers et conseillères scolaires lorsqu'ils, elles se déplacent plus de 200 km de leur résidence pour assister à une réunion du Conseil ou à une réunion de comités dont une loi ou un de ses règlements d'application prévoit la constitution.



LIGNE DE CONDUITE : A-004 Honoraires

Approuvée : le 25 octobre 2006; le 22 juin 2011

Modifiée :

Page 4 de 4

Éléments de l'allocation (suite)

7. L'allocation qui peut être versée aux membres du Conseil qui siègent pendant une partie de l'année est calculée en proportion de la partie de l'année pendant laquelle les membres ont siégé.

RÉFÉRENCES

La loi sur l'éducation.

Règlement de l'Ontario 357/06, tel qu'amendé par les Règlements de l'Ontario 163/07, [et](#) 190/10 [et](#) 190/14.

RÉVISION

[Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici](#)~~[À réviser tous les](#)~~ cinq ~~[\(5\)](#)~~ ans [ou au besoin](#).



Approuvée : le 23 mai 2007; le 27 janvier 2010

Modifiée : le 27 février 2009; le 27 janvier 2010

LIGNE DE CONDUITE : C-003

Remboursement des dépenses des membres du personnel et des conseillères et conseillers scolaires

Page 1 de 6

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) tient à s'assurer que les membres du personnel soient remboursés adéquatement pour les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions. En outre, il doit également s'assurer que les contrôles appropriés soient mis en place pour veiller à la bonne gestion des fonds qui lui sont alloués par le ministère de l'Éducation.

MODALITÉS

Les dépenses suivantes engagées par le membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions seront remboursées :

- [a\) déplacement](#)
- [b\) kilométrage](#)
- [c\) hébergement](#)
- [d\) repas](#)
- [e\) frais de télécommunication](#)

- ~~a) stationnement~~
- ~~b) hébergement~~
- ~~c) repas (basés sur les taux du Conseil)~~
- ~~d) déplacement (kilométrage, frais reliés aux autres moyens de transport, par exemple envolée, taxi, train)~~
- ~~e) appel téléphonique (un appel téléphonique à domicile par jour)~~

~~Les tarifs pour les repas et pour le kilométrage seront établis par résolution du Conseil et revus régulièrement. Le membre du personnel ne sera pas remboursé lorsque les repas sont fournis.~~

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

~~Une liste de dépenses non admissibles se trouve dans la directive administrative.~~

APPROBATION ET RÉCLAMATION

~~Le membre du personnel et du Conseil doit faire approuver sa demande de remboursement dans les délais prescrits dans la directive administrative.~~



LIGNE DE CONDUITE : C-003

Remboursement des dépenses des membres du personnel et des conseillères et conseillers scolaires

Approuvée : le 23 mai 2007; le 27 janvier 2010

Modifiée : le 27 février 2009; le 27 janvier 2010

Page 2 de 6

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.

1. — Déplacement — Kilométrage

- 1.1 — Le membre du personnel qui est appelé à se déplacer dans l'exercice de ses fonctions choisit le moyen de transport et le tarif les plus économiques et les plus efficaces.
- 1.2 — Afin de réduire les frais de déplacement, le covoiturage est encouragé.

1. — Déplacement — Kilométrage (suite)

- 1.3 — Le moyen de transport peut comprendre :
 - a) la voiture personnelle ;
 - b) la location d'une voiture ;
 - c) un taxi ;
 - d) l'autobus ;
 - e) l'avion (sous réserve d'approbation au préalable).
- 1.4 — Les frais de kilométrage seront remboursés lorsque le membre du personnel utilise sa voiture personnelle dans l'exercice de ses fonctions.
- 1.5 — Le kilométrage entre le domicile et le lieu de travail assigné n'est pas remboursé.



LIGNE DE CONDUITE : C-003

Remboursement des dépenses des membres du personnel et des conseillères et conseillers scolaires

Approuvée : le 23 mai 2007; le 27 janvier 2010

Modifiée : le 27 février 2009; le 27 janvier 2010

Page 3 de 6

~~La distance utilisée pour effectuer le remboursement du kilométrage pour se déplacer à un autre lieu de travail est calculée en fonction de la distance qui est la moindre :~~

- ~~a. soit du domicile du membre du personnel au lieu de travail désigné pour la journée ;~~
- ~~ou~~
- ~~b. du bureau du membre du personnel au lieu de travail désigné pour la journée.~~

~~2. Hébergement~~

- ~~2.1 Les frais d'hébergement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.~~
- ~~2.2 Lorsque le membre du personnel est logé sans frais dans un endroit privé, il a droit à un remboursement, sans reçu, de 35 \$ pour offrir un cadeau d'hôtesse.~~



LIGNE DE CONDUITE : C-003

Remboursement des dépenses des membres du personnel et des conseillères et conseillers scolaires

Approuvée : le 23 mai 2007; le 27 janvier 2010

Modifiée : le 27 février 2009; le 27 janvier 2010

2. Hébergement (suite)

~~2.3—Lorsque l'hébergement est autorisé, le membre du personnel peut réclamer une indemnité de frais imprévus jusqu'à 10 \$ par nuit d'hébergement pour des dépenses diverses.~~

3. Processus de réclamation

~~3.1—Les réclamations de dépenses engagées dans l'exercice des fonctions de travail doivent être faites au moyen des formulaires du Conseil (Formulaire F203 ou Formulaire F220).~~

~~3.2—Toutes les pièces justificatives doivent être fournies.~~

~~3.3—Les réclamations de dépenses sont approuvées par le superviseur immédiat, la superviseure immédiate.~~

~~3.4—Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles à un remboursement :~~

- ~~a) la location de films ou de vidéos ;~~
- ~~b) les infractions de stationnement, de vitesse ou autres ;~~
- ~~c) les dépenses personnelles liées à l'usage de la voiture ;~~
- ~~d) les repas fournis dans le cadre d'un évènement.~~

~~3.5—Le Conseil ne rembourse pas les frais associés aux boissons alcoolisées à moins de circonstances exceptionnelles.~~

~~3.6—Le membre du personnel peut soumettre une demande de remboursement dépassant la limite du Conseil en raison du manque de solutions de rechange ou d'options convenables. Cette demande doit être approuvée par la superviseure, le superviseur.~~

~~3.7—Aucune dépense personnelle engagée par le membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions ne sera remboursée.~~



LIGNE DE CONDUITE : C-003

Remboursement des dépenses des membres du personnel et des conseillères et conseillers scolaires

Approuvée : le 23 mai 2007; le 27 janvier 2010

Modifiée : le 27 février 2009; le 27 janvier 2010

~~4. Cartes d'approvisionnement (VISA)~~

- ~~4.1 La carte d'approvisionnement (VISA) est uniquement utilisée pour payer les dépenses liées aux fonctions du titulaire, de la titulaire de la carte. La carte d'approvisionnement (VISA) ne peut pas être utilisée pour l'achat de biens personnels, de biens ou de services non autorisés.~~
- ~~4.2 Le titulaire, la titulaire de la carte d'approvisionnement (VISA) est le seul représentant autorisé à utiliser la carte d'approvisionnement (VISA). Il ou elle est responsable de la carte et doit respecter toutes les conditions d'utilisation.~~
- ~~4.3 À l'exception des frais de voyage, d'organisation de conférences et d'achats exceptionnels approuvés au préalable, la valeur d'un achat ne doit pas dépasser 1 000 \$. Les achats de plus de 1 000 \$ doivent être effectués par bon de commande.~~
- ~~4.4 A) L'employé qui veut utiliser la carte de crédit VISA du Conseil pour défrayer le coût des repas doit réclamer la somme des repas basée sur le montant indiqué sur le reçu. Des reçus séparés doivent être soumis pour le petit déjeuner, le déjeuner (dîner) et le souper. Le montant alloué pour chaque repas ne doit pas dépasser l'allocation maximale déterminée par le Conseil ou le ministère.~~
- ~~B) Si la dépense de repas sur la carte de crédit est supérieure à l'allocation, l'employé doit rembourser le Conseil dès qu'il soumet sa réclamation de dépenses ou s'il n'y a pas de réclamation de dépenses à soumettre, dès son retour.~~
- ~~C) L'employé qui veut utiliser la carte de crédit VISA du Conseil pour défrayer le coût des repas doit signer le formulaire GNO-F218.~~
- ~~4.5 Il est interdit de fractionner des achats afin de contourner la limite par transaction de la carte.~~



LIGNE DE CONDUITE : C-003

Remboursement des dépenses des membres du personnel et des conseillères et conseillers scolaires

Approuvée : le 23 mai 2007; le 27 janvier 2010

Modifiée : le 27 février 2009; le 27 janvier 2010

Page 6 de 6

~~4. Cartes d'approvisionnement (VISA) (suite)~~

- ~~4.6 Toutes les dépenses doivent être justifiées par des reçus. Les dépenses de frais d'accueil engagées doivent inclure le nom des personnes invitées, leur rôle et l'objectif de l'accueil.~~
- ~~4.7 Les relevés de compte mensuels doivent être revus par le titulaire, la titulaire de la carte et être approuvés par le superviseur immédiat, la superviseure immédiate.~~
- ~~4.8 Aucune avance en espèces n'est permise sauf en situations exceptionnelles et l'avance doit être approuvée au préalable par le superviseur immédiat, la superviseure immédiate.~~



CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

LIGNE DE CONDUITE : D-005
RECRUTEMENT ET EMBAUCHE DU
PERSONNEL

Approuvée : le 2 février 2002

Modifiée : le 25 mars 2009, le 27 novembre 2014

Page 1 de 8

1.0 PRÉAMBULE

Code de champ modifié

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario reconnaît l'importance de recruter et d'embaucher, pour œuvrer dans ses écoles, un personnel qualifié, compétent et désireux d'appuyer la mission, la vision, les objectifs stratégiques et les lignes de conduite du Conseil dans le but d'offrir à ses élèves une éducation publique de langue française de la plus grande qualité. Sous réserve des exclusions prévues par la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur l'éducation, le Conseil met en œuvre un processus de recrutement qui est conforme à l'esprit et à la lettre de la est tenu de respecter les principes d'équité en matière d'emploi et de mettre en œuvre un processus de recrutement et de sélection qui soit conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte canadienne des droits et libertés, du du Code ontarien des droits de la personne et des lois du travail de l'Ontario.

2.0 LIGNE DE CONDUITE GÉNÉRALITÉS

~~Le Conseil désire éliminer du processus de recrutement et d'embauche toute discrimination fondée sur la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, l'état civil, la citoyenneté, les croyances, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge et l'invalidité.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0
cm, Suspendu : 1,27 cm

2.1 Le Conseil reconnaît les principes de la transparence et de l'intégrité dans la dotation de ses postes.

2.2 À moins d'une situation exceptionnelle, l'ouverture de postes permanents fait l'objet d'un processus de dotation dont les étapes se répartissent en deux principaux volets, soit le recrutement et la sélection. Le déroulement du processus de dotation se fait selon les directives administratives établies en vertu de la présente ligne de conduite.

2.3 Le Conseil mène son processus de dotation de façon rigoureuse et objective, et ce, pour chaque groupe d'employés.

2.4 Le Conseil veille à ce que ses processus soient exempts de tout conflit d'intérêt.



CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

LIGNE DE CONDUITE : D-005 RECRUTEMENT ET EMBAUCE DU PERSONNEL

Approuvée : le 2 février 2002

Modifiée : le 25 mars 2009, le 27 novembre 2014

Page 2 de 8

- 2.5 Les processus de recrutement et de sélection du personnel reflètent la mission, la vision et les valeurs du Conseil.
- 2.6 Le Conseil choisit la candidate ou le candidat le plus qualifié parmi celles et ceux qui satisfont aux exigences du poste et détiennent les compétences, la formation, les expériences et les connaissances requises pour le poste à combler.
- 2.7 En cas de conflit entre une convention collective et la présente ligne de conduite, la convention collective aura préséance sur la ligne de conduite pour toutes les personnes régies par ladite convention collective.
- 2.8 Les processus de recrutement et de sélection du personnel respectent l'équité en matière d'emploi.
- 2.9 La confidentialité des renseignements personnels utilisés dans le cadre des processus de recrutement et de sélection est respectée en tout temps.

RÉFÉRENCES

Mis en forme : Police :Comic Sans MS

Directives administrative D-005 Recrutement et embauche du personnel

Ligne de conduite et directives administratives *D-006 Népotisme*

Mis en forme : Police :Italique

Ligne de conduite et directives administratives *D-009 Vérification des antécédents criminels*

Mis en forme : Police :Italique

Ligne de conduite et directives administratives *B-026 Équité et éducation inclusive*

Mis en forme : Police :Comic Sans MS

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.

Mis en forme : Police :Comic Sans MS

Mis en forme : Police :Comic Sans MS

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.



Approuvée : le 2 février 2002

Modifiée : le 25 mars 2009, le 27 novembre 2014

Page 3 de 8

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

1. Comité de sélection

1.1 Nomination du comité de sélection

~~Dès que le Conseil approuve la création d'un nouveau poste permanent ou s'il s'agit d'établir une liste de disponibilité de candidates ou de candidats pour travailler à titre de suppléante ou de suppléant, la direction de l'éducation doit s'assurer que le Comité de sélection soit formé.~~

1.2 Composition du Comité de sélection

~~1.2.1 Les membres du Comité de sélection ne doivent avoir aucun lien de parenté avec les candidates ou les candidats interviewés ni se trouver dans une situation de conflit d'intérêts avec aucun des candidates et des candidats.~~

1. Comité de sélection (suite)

1.2 Composition du Comité de sélection (suite)

~~1.2.2 Le Comité de sélection doit être composé d'au moins deux personnes non syndiquées dont une occupe un poste de responsabilités au sein du Conseil.~~

1.3 Comité de sélection selon le poste à combler



CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

LIGNE DE CONDUITE : D-005
RECRUTEMENT ET EMBAUCHE DU
PERSONNEL

Approuvée : le 2 février 2002

Modifiée : le 25 mars 2009, le 27 novembre 2014

Page 4 de 8

~~Pour les catégories de postes énumérées ci après, le Comité de sélection est composé des membres suivants:~~

- ~~1.3.1. Direction de l'éducation : tous les membres du Conseil et un consultant ou une consultante de l'extérieur si le Conseil le souhaite;~~
- ~~1.3.2. Agente ou agent de supervision : deux conseillères scolaires ou conseillers scolaires, la direction de l'éducation;~~
- ~~1.3.3. Personnel cadre : deux conseillères ou conseillers scolaires, la direction de l'éducation ou sa déléguée ou son délégué;~~
- ~~1.3.4. Direction d'école ou direction adjointe : la direction de l'éducation ou sa déléguée ou son délégué, au moins une conseillère scolaire ou un conseiller scolaire pour les postes de direction adjointe, la direction de l'école en cause;~~
- ~~1.3.5. Personnel enseignant : au moins deux directions d'école;~~

~~1. Comité de sélection (suite)~~

~~1.3 Comité de sélection selon le poste à combler (suite)~~

- ~~1.3.6. Personnel non enseignant : la superviseure immédiate ou le superviseur immédiat et une autre superviseure ou un autre superviseur;~~



Approuvée : le 2 février 2002

Modifiée : le 25 mars 2009, le 27 novembre 2014

Page 5 de 8

~~1.3.7 Personnel d'entretien et de surveillance des immeubles : la direction du secteur des Affaires ou sa déléguée ou son délégué et la superviseure immédiate ou le superviseur immédiat;~~

~~1.3.8. Personnel suppléant : deux superviseures ou superviseurs.~~

~~2. Renseignements recueillis~~

~~2.1 Les renseignements recueillis lors du processus de recrutement, de sélection et d'embauche sont sujets aux dispositions de la Loi municipale sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée. À moins d'être requis par la loi, le Conseil et tous ceux qui sont impliqués dans le processus de recrutement, de sélection et d'embauche préservent la confidentialité de ces renseignements.~~

~~2.2 Sollicitation de renseignements privilégiés~~

~~Les membres du Comité de sélection ne doivent pas solliciter de renseignements susceptibles de conférer un caractère discriminatoire au processus de sélection et, par conséquent, d'entraîner des poursuites en vertu du Code ontarien des droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés.~~

~~3. Processus de sélection~~

~~3.1 Critères de sélection~~

~~3.1.1 Avant d'afficher un poste, les critères de sélection se rapportant au poste sont élaborés.~~



Approuvée : le 2 février 2002

Modifiée : le 25 mars 2009, le 27 novembre 2014

Page 6 de 8

~~3.1.2 Les critères de sélection s'articulent autour des cinq éléments de base suivants : les études ou équivalences, l'expérience, les connaissances, les compétences, les aptitudes générales et techniques.~~

~~3.2 Affichage et contenu de l'offre d'emploi~~

~~3.2.1 L'annonce du poste doit comprendre les éléments suivants : le numéro du concours, le titre et la description du poste à combler, les qualifications et les compétences requises, la date de clôture du concours et l'adresse à laquelle la demande doit être acheminée et toute autre information prescrite par une convention collective.~~

~~3.2.2 L'annonce doit aussi spécifier les documents d'accompagnement tels que le curriculum vitae et/ou le portfolio professionnel.~~

~~3.2.3 Une mention de remerciement à l'endroit de ceux et celles qui ont posé leur candidature sera ajoutée au bas de l'annonce et on y ajoutera aussi que le Conseil ne communiquera qu'avec les personnes convoquées en entrevue.~~

~~3. Processus de sélection (suite)~~

~~3.3 Responsabilités principales du Comité de sélection~~



Approuvée : le 2 février 2002

Modifiée : le 25 mars 2009, le 27 novembre 2014

Page 7 de 8

~~À partir des critères de sélection élaborés, le comité de sélection doit :~~

~~3.3.1 s'assurer que les critères de sélection retenus sont équitables et non discriminatoires;~~

~~3.3.2 évaluer les candidatures;~~

~~3.3.3 formuler une recommandation face à l'embauche.~~

~~3.4 Procédures de sélection~~

~~3.4.1 Il incombe à la présidence du Comité de diriger les délibérations qui ont lieu au terme de l'entrevue entre les membres du Comité de sélection. Le Comité examine d'abord les données recueillies lors de l'entrevue en fonction de la grille d'évaluation établie.~~

~~3.4.2 En se fondant sur l'analyse du dossier de la candidate ou du candidat à partir des critères prédéterminés, le Comité de sélection formule une recommandation quant à la personne la plus apte à occuper le poste.~~

~~3.5 Modalités administratives avant l'embauche~~

~~3.5.1 Dès qu'une candidature est retenue, la présidence du Comité de sélection avise la personne en question que le Comité recommande son embauche au Conseil.~~

~~3. Processus de sélection (suite)~~

~~3.5 Modalités administratives avant l'embauche (suite)~~



CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

LIGNE DE CONDUITE : D-005 RECRUTEMENT ET EMBAUCHE DU PERSONNEL

Approuvée : le 2 février 2002

Modifiée : le 25 mars 2009, le 27 novembre 2014

Page 8 de 8

~~3.5.2 Quant au personnel cadre (direction générale, surintendance, direction d'école, direction adjointe, chef de secteur), une recommandation est faite au Conseil et le Conseil approuve l'embauche. Quant à tout autre membre du personnel, le Conseil entérine l'embauche.~~

~~3.5.3 Le secteur des Ressources humaines procède à la vérification des diplômes, des lettres de référence, des preuves médicales et notamment du document qui atteste l'absence de casier judiciaire.~~

~~3.5.4 Le secteur des Ressources humaines avise par écrit les autres postulants reçus en entrevue que leur candidature n'a pas été retenue.~~

~~I:\Administration\Stagière\Carole Frenette\LIGNES DE CONDUITE\SECTION D RESSOURCES HUMAINES\Lignes de conduite\D-005_Recrutement et embauche du personnel.doc~~

~~Révisé : le 26 mars 2009~~



LIGNE DE CONDUITE : D-017
UTILISATION DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE OU
D'UN APPAREIL DE TÉLÉCOMMUNICATION

Approuvée : le 27 janvier 2010

Modifiée : ~~le 27 janvier 2010~~

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) reconnaît que l'utilisation du téléphone cellulaire ou d'un appareil de télécommunication est essentielle dans le cadre des fonctions de certains membres du personnel du Conseil.

Le CSPGNO reconnaît qu'il est essentiel d'assurer la sécurité dans le milieu de travail.

Le CSPGNO reconnaît que le téléphone cellulaire ou l'appareil de télécommunication est un outil qui permet aux utilisatrices, aux utilisateurs du Conseil de :

- Mener les affaires du Conseil ;
- Faciliter les communications ;
- Communiquer avec d'autres personnes autorisées et avec le public ;
- Recueillir des renseignements pertinents pouvant les aider dans l'exercice de leurs fonctions.

L'utilisation du téléphone cellulaire ou l'appareil de télécommunication est un privilège et non un droit.

Toute activité illégale ou inappropriée est interdite.

DÉFINITIONS

Membre du personnel : Toute personne à l'emploi du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario.

Technologie « mains libres » : tout appareil permettant la télécommunication en mains libres.

Véhicule automobile : tout véhicule personnel ou appartenant au CSPGNO ou loué et conduit par un membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités ;

Appareil de télécommunication sans fil : tout appareil de télécommunication sans fil, y compris mais sans s'y limiter, les téléphones cellulaires, les pagettes, les tablettes, les POA (PDA) et les radios émetteurs-récepteurs.



Approuvée : le 27 janvier 2010

Modifiée : ~~le 27 janvier 2010~~

Page 2 de 2

POLITIQUE MODALITÉS

1.1 Chaque membre du personnel est tenu de respecter les lois de la province de l'Ontario à l'égard de la conduite d'un véhicule automobile dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités liées à celles-ci.

1.2 L'utilisation du téléphone cellulaire ou de l'appareil de télécommunication appartenant au Conseil ou qui est utilisé dans l'exercice de ses fonctions pour faire un appel ou recevoir un appel est interdit en tout temps lorsque le membre du personnel est au volant **sauf si la technologie en mains libres est utilisée ou pour placer des appels d'urgence à 9-1-1.**

~~1.21.3~~ Le Conseil fournit un téléphone cellulaire selon un guide d'admissibilité et selon une liste de téléphone approuvée.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS :

~~Il incombe à la direction de l'éducation d'assurer la mise en œuvre de la présente ligne de conduite, sous réserve des conventions collectives et des conditions d'emploi.~~

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.

RÉFÉRENCES

Règlement de l'Ontario 366/09 mis en application du Code de la route de l'Ontario.

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.

Date	Nom de l'événement	Description
<u>École secondaire l'Orée des Bois (Dubreuilville)</u>		
Le 3 février 2015	Journée sportive	Dubreuilville à Chapleau
Le 12 février 2015	Journée sportive	Dubreuilville à Wawa
Le 13 février 2015	Journée thème	Chic and Swell
Le 11 mars 2015	Journée thème	Années 90
Le 13 mars 2015	Sortie spéciale	Journée de pêche sur glace
École secondaire Cité-Supérieure (Marathon)		
Le 11 février 2015	Atelier de tricot	Les élèves ont appris comment tricoter un foulard.
Le 25 février 2015	Spectacle	Steph Paquette
Le 5 mars 2015	Course de bateaux	Certains élèves ont voyagé à Kitchener pour participer à la compétition provinciale de Skills Canada.
Du 9 au 10 mars 2015	Visite de Chuck Labelle	Les participants du groupe musical de Radio-Chaud ont enregistré la chanson.
Le 11 mars 2015	Atelier de promo	Les participants du groupe promo de Radio-Chaud ont appris comment monter une vidéo.
Le 12 mars 2015	Activités francophones pendant la semaine de la francophonie	Visite de Yvanna Blanch qui a organisé une compétition style "Jeopardy" au sujet de la francophonie
Le 13 mars 2015	Film	Visionnement du film <i>De père en flic</i>
École secondaire Château-Jeunesse (Longlac)		
Le 23 janvier 2015	Déjeuner	Déjeuner gratuit avant les examens
Le 6 février 2015	Journée pyjamas	Participation par don de 5 \$

Le 10 février 2015	Atelier de tricot	Les élèves ont appris comment tricoter un foulard.
Le 20 février 2015	Dîner	L'AGE a organisé un dîner dinde+patates.
Le 5 mars 2015	Spectacle à Hearst	Les élèves ont vu un spectacle d'hypnose.
Le 13 mars 2015	Activités de la semaine de la francophonie	Après-midi de hockey et ballon-volant avec de la tire
Le 13 mars 2015	Dîner	L'AGE a organisé un dîner style "déjeuner".

École secondaire Villa-Française des Jeunes (Elliot Lake)

Le 10 février 2015	Spectacle	Steph Paquette
Le 26 février 2015	Sortie spéciale	Les élèves ont fait du ski à Searchmont.
Du 5 au 8 mars 2015	Festival Quand ça nous chante	Certains élèves ont participé au festival à Ottawa.
Le 25 mars 2015	Collaboration artistique	Les élèves ont collaboré avec l'école secondaire anglophone pour composer des chansons.
Le 25 mars 2015	Visite de Chuck Labelle	Les participants du groupe musical de Radio-Chaud ont enregistré la chanson.

Date	Nom de l'événement	Description
École secondaire Cap sur l'Avenir		
École secondaire Hanmer		
École secondaire de la Rivière-des-Français		
École secondaire Macdonald-Cartier		
	Folie Flocon	Journée de carnaval avec des activités variées (ex. Ski de fond, Sports, Atelier de cuisine)
	Don de sang	Les élèves admissibles ont donné du sang.
	Tara-Luz Dance	Il y a eu un spectacle de danse présenté par la compagnie Tara-Luz et un atelier offert aux élèves qui suivent des cours de théâtre.
	Placard de la salle de classe	Conférence au sujet de LGBT
	Concert d'odyssée	Concert présenté par l'odyssée
	Présentation OttawaU	Ottawa U a fait une présentation aux élèves de la 12 ^e année.
	Exploration Laurentienne	Les élèves de la 11 ^e dans les cours pré-universitaires ont visité le campus de l'université Laurentienne
	Labo Chimie 11 ^e	Les élèves dans des cours de chimie 11 ^e pré-universitaire ont participé à un laboratoire de chimie au Collège Boréal.
	Danse 7 ^e et 8 ^e	Les élèves de la 7 ^e et 8 ^e année ont eu une danse.

	ICE	Formation environnementale
	Quand ça nous chante	Certains élèves ont participé au festival Quand ça Nous Chante.

C:\Users\user\Downloads\Annexe .Rapport au Conseil Isaac Robitaille.doc



Sommaire d'élèves à Temps Plein

Effectifs des écoles élémentaires

Effectifs du : 05 MARS 2015

		MAT	JAR	01	02	03	04	05	06	07	08	Total
École publique Camille-Perron	342432	9.00	4.00	6.00	13.00	7.00	8.00	12.00	8.00	10.00	11.00	88.00
École publique de la Découverte	174882	24.00	25.00	36.00	31.00	25.00	18.00	22.00	22.00	9.00	17.00	229.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720									9.00	13.00	22.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	18.00	23.00	30.00	21.00	23.00	21.00	24.00	36.00			196.00
École publique Franco-Manitou	332100	6.00	3.00	6.00	4.00	3.00	3.00	2.00	4.00		2.00	33.00
École publique Franco-Nord	460338	11.00	21.00	8.00	10.00	6.00	10.00	3.00	8.00			77.00
École publique Hanmer	242853									28.00	19.00	47.00
École publique Hélène-Gravel	157325	30.00	35.00	37.00	36.00	37.00	27.00	25.00	16.00			243.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	31.00	37.00	37.00	38.00	42.00	47.00	43.00	32.00			307.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	14.00	14.00	16.00	10.00	12.00	10.00	20.00	10.00			106.00
École publique l'Escalade	025977			3.00	1.00	1.00	1.00	2.00		1.00		9.00
École publique Macdonald-Cartier	327425									76.00	62.00	138.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	10.00	17.00	16.00	17.00	16.00	13.00	19.00	14.00	6.00	7.00	135.00
École pub. Villa Française des Jeunes	164925									2.00	5.00	7.00
École publique Écho-des-Rapides	539197	12.00	5.00	2.00	3.00	7.00	1.00	4.00	2.00	4.00	2.00	42.00
	Total	165.00	184.00	197.00	184.00	179.00	159.00	176.00	152.00	145.00	138.00	1,679.00

IMPRIMÉ LE : 2015 MARS 06 10:0



Effectifs des écoles secondaires

Effectifs du : 05 MARS 2015

		09	10	11	12	<21 Total	> 21 Total	Total
École Cap sur l'Avenir	955622	1.00	2.00	6.00	11.00	20.00	2.75	22.75
École secondaire Château-Jeunesse	912573	4.00	5.00	3.00	10.00	22.00	1.00	23.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	3.00	5.00	5.00	2.00	15.00		15.00
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	9.00	11.00	15.00	18.00	53.00		53.00
École secondaire Hanmer	907448	24.00	22.00	15.00	19.50	80.50		80.50
École secondaire l'Orée des Bois	890817	9.00	10.00	9.00	7.00	35.00		35.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	81.00	84.00	81.00	77.00	323.00		323.00
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	4.00	3.00	3.00	6.50	16.50		16.50
	<21 Total	135.00	142.00	137.00	151.00	565.00		
	>21 Total				3.75		3.75	
	Total	135.00	142.00	137.00	154.75			568.75



Total - Effectifs

		Total
École publique Camille-Perron	342432	88.00
École publique de la Découverte	174882	229.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720	22.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	196.00
École publique Franco-Manitou	332100	33.00
École publique Franco-Nord	460338	77.00
École publique Hanmer	242853	47.00
École publique Hélène-Gravel	157325	243.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	307.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	106.00
École publique l'Escalade	025977	9.00
École publique Macdonald-Cartier	327425	138.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	135.00
École pub. Villa Française des Jeunes	164925	7.00
École Cap sur l'Avenir	955622	22.75
École secondaire Château-Jeunesse	912573	23.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	15.00
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	53.00
École secondaire Hanmer	907448	80.50
École secondaire l'Orée des Bois	890817	35.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	323.00
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	16.50
École publique Écho-des-Rapides	539197	42.00
	Total	2,247.75